BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022

RAPPORT DE PRESENTATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2022

PREAMBULE

Le Budget Supplémentaire 2022 s'inscrit dans une démarche de gestion rigoureuse de nos finances conformément à notre engagement.

Il s'établit à **20 097 855 €** en consolidé.

Ce Budget Supplémentaire est un budget qui nous permet :

- De prendre en compte les reports de crédits de l'exercice 2021
- D'intégrer le résultat de clôture de l'exercice précédent tels qu'ils ont été adoptés au compte administratif 2021
- D'ajuster les prévisions du Budget Primitif 2022 en fonction de l'avancement des projets et des informations qui sont intervenues après l'élaboration du Budget Primitif
- De supprimer totalement l'emprunt d'équilibre inscrit au BP pour un montant de **7 601 981 €**

Notre ambition pour le territoire gardéen est confortée par ces choix budgétaires.

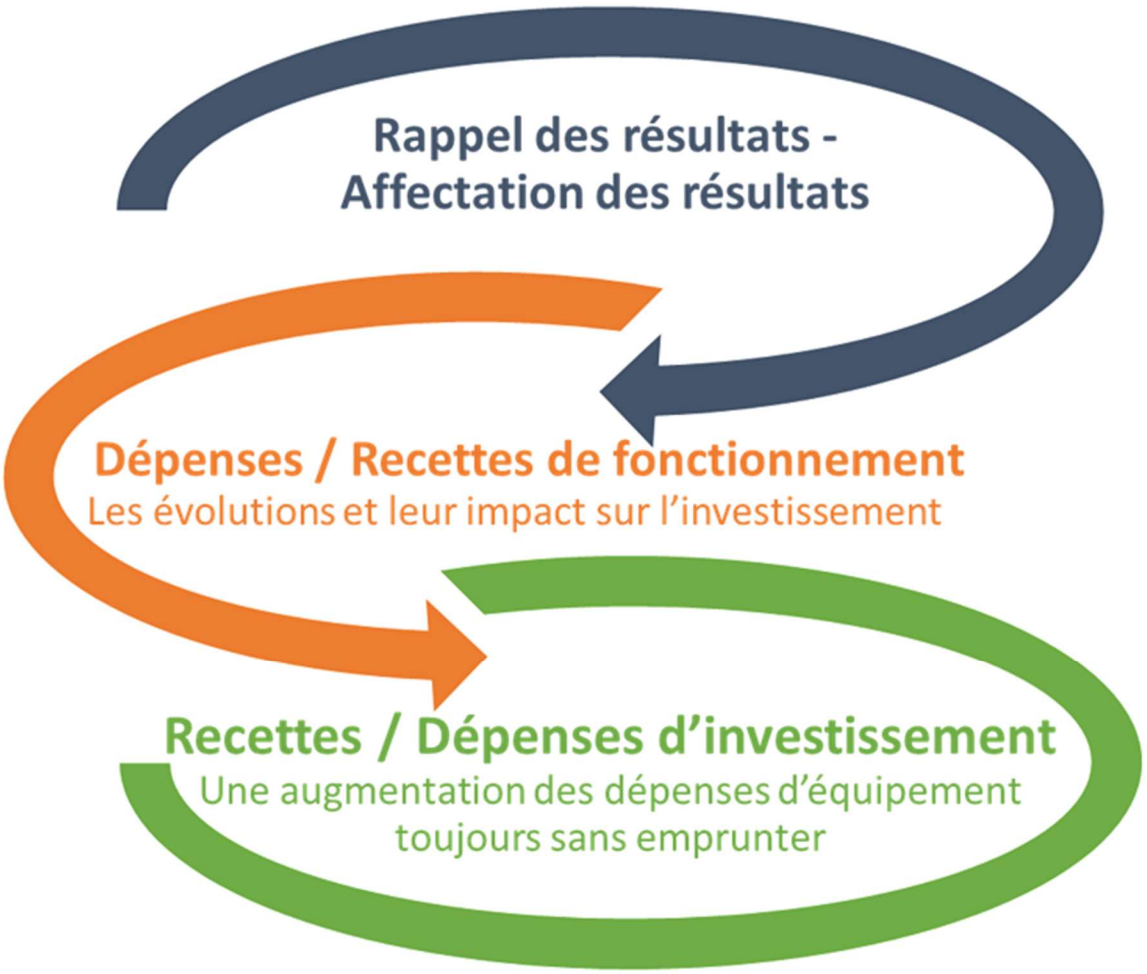

Sommaire

1. LES GRANDES MASSES DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022

2. LES EQUILIBRES CONSOLIDES DU BUDGET 2022

3. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

3.1 Les nouvelles recettes de fonctionnement

3.1.1 L'excédent de fonctionnement reporté

3.1.2 Les nouvelles recettes de fiscalité et dotations

3.1.3 Les autres recettes

3.2 Les nouvelles dépenses de fonctionnement

4. L'EPARGNE BRUTE ET SON IMPACT SUR L'INVESTISSEMENT

5. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

5.1 Les nouvelles recettes d'investissement
5.2 Les nouvelles dépenses d'investissement

6. LES REPORTS DE CREDITS

1. LES GRANDES MASSES DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022

Le Budget Supplémentaire 2022 intègre :

- ✓ Les résultats de l'exercice 2021
- ✓ Les crédits reportés de 2021
- ✓ Les propositions nouvelles sur 2022

Le Budget Supplémentaire consolidé 2022 s'élève à **20 097 855 €.**

Le tableau ci-dessous détaille l'ensemble des opérations du Budget Supplémentaire 2022 consolidé :

FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
Reprise des éléments 2021	Reports	0 €	0 €
	Résultats	0 €	10 224 964 €
Nouvelles propositions	Evolution des crédits	2 521 322 €	497 099 €
Impact sur l'autofinancement	Amortissement, provisions	0 €	0 €
	Virement	8 200 741 €	0 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		**10 722 063 €**	**10 722 063 €**

INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
Reprise des éléments 2021	Reports	3 354 340 €	5 390 424 €
	Résultats	3 001 221 €	965 137 €
Nouvelles propositions	Evolution des crédits	2 978 680 €	2 379 920 €
Impact sur l'autofinancement	Amortissement, provisions	41 550 €	41 550 €
	Virement	0 €	8 200 741 €
Impact sur l'emprunt	Evolution des crédits	0 €	-7 601 981 €
TOTAL INVESTISSEMENT		**9 375 791 €**	**9 375 791 €**

TOTAL BUDGET 2022	**20 097 855 €**	**20 097 855 €**

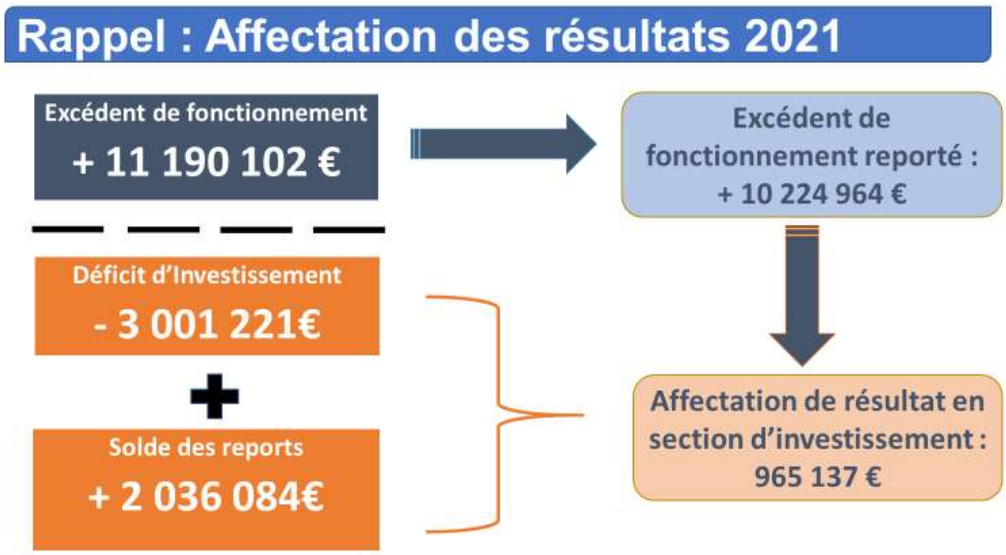

Le budget total 2022 s'élève à un total de crédits de **80 M€** :

> 60 145 132 € de crédits ouverts au titre du Budget Primitif 2022

> 20 097 855 € de crédits ouverts au titre du Budget Supplémentaire 2022

	BP 2022	BS 2022	BUDGET 2022
FONCTIONNEMENT	42 644 573 €	10 722 064 €	53 366 637 €
INVESTISSEMENT	17 500 559 €	9 375 792 €	26 876 350 €
TOTAL	60 145 132 €	20 097 855 €	80 242 987 €

2. LES ÉQUILIBRES CONSOLIDES DU BUDGET 2022

La prise en compte des résultats et des reports de crédits 2021, ainsi que l'équilibre propre aux mesures nouvelles permet de renforcer les équilibres financiers et d'augmenter le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 8,2 M€ supplémentaires pour atteindre le montant de 13,4 M€.

Chaîne de l'épargne consolidée	BP 2022	BS 2022	TOTAL 2022	Evolution
Recettes réelles de fonctionnement	42 538 635 €	10 722 063 €	53 260 698 €	25,21%
Dépenses réelles de fonctionnement	34 932 756 €	2 521 322 €	37 454 078 €	7,22%
Epargne de gestion (hors intérêts)	**7 308 969 €**	**8 290 197 €**	**15 599 166 €**	**113,42%**
Epargne brute	**7 605 879 €**	**8 200 741 €**	**15 806 620 €**	**107,82%**
Epargne nette (hors remboursement du capital)	**7 240 876 €**	**8 200 741 €**	**15 441 617 €**	**113,26%**

3. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

3.1 Les nouvelles recettes de fonctionnement

Chapitre	Chapitre libellé	Sens	Budget voté	BS 2022	BUDGET TOTAL
042	Opérations d'ordre de transfert		105 937,42	0,00	105 937,42
		d'ordre	**105 937,42**	**0,00**	**105 937,42**
002	Resultat de fonctionnement reporté			10 224 964,37	10 224 964,37
013	Atténuations de charges		335 500,00	0,00	335 500,00
70	Produits des services, du domaine et ventes		2 495 037,00	203 360,00	2 698 397,00
73	Impôts et taxes		31 718 614,00	25 340,00	31 743 954,00
731	Fiscalité locale		0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations		4 028 663,00	268 399,00	4 297 062,00
75	Autres produits de gestion courante		912 121,84	0,00	912 121,84
76	Produits financiers		40 200,00	0,00	40 200,00
77	Produits spécifiques		8 500,00	0,00	8 500,00
78	Reprises sur amortissements, dépréciation		3 000 000,00	0,00	3 000 000,00
		réelles	**42 538 635,84**	**10 722 063,37**	**53 260 699,21**
			42 644 573,26	**10 722 063,37**	**53 366 636,63**

Au total, le BS en recettes de fonctionnement s'établit à 10 722 063 €.
Le total des recettes de fonctionnement passe ainsi de 42 644 573 € à 53 366 636 €.

	BP 2022	BS 2022	BUDGET 2022
Recettes d'ordre	105 937 €	0 €	105 937 €
Recettes réelles	42 538 635 €	10 722 063 €	53 260 699 €
TOTAL	**42 644 573 €**	**10 722 063 €**	**53 366 636 €**

Les recettes nouvelles de fonctionnement sont réparties comme suit :

3.1.1 L'excédent de fonctionnement reporté

L'excédent de fonctionnement reporté 2021 atteint le montant de 10 224 964 €

3.1.2 Les nouvelles recettes de fiscalité et dotations

Les nouvelles recettes de fiscalité et des dotations se décomposent comme suit :

- + 25 340 € d'ajustement lié au Pacte Financier et Fiscal 2022/2026
  Le PFF prévoit en effet :
  > la correction des attributions de compensation de la compétence collecte des déchets sur la période 2022-2026 qui engendre un abondement de notre AC de l'ordre de + 25 340 €
  > La mise en conformité des mécanismes de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) qui est supprimée en tant que telle, mais dont le montant est garanti par les communes au travers du versement d'une attribution de compensation complémentaire > sans impact financier
- + 283 000 € correspondant à la notification de Dotation Nationale de Péréquation
- + 6 107 € d'ajustement de DSU
- - 21 012 € d'ajustement de Dotation Forfaitaire

3.1.3 Les autres recettes

La Commune reprend en gestion directe la compétence Eau Brute qui n'entre pas dans le périmètre de la compétence Eau Potable transférée à la Métropole.
Les dépenses correspondantes sont donc inscrites à hauteur de 203 360 €.

3.2 Les nouvelles dépenses de fonctionnement

Chapitre	Chapitre libellé	Sens	Budget voté	BS 2022	BUDGET TOTAL
023	Virement à la section d'investissement		5 160 687,14	8 200 741,24	13 361 428,38
042	Opérations d'ordre de transfert		2 551 129,21	0,00	2 551 129,21
		d'ordre	**7 711 816,35**	**8 200 741,24**	**15 912 557,59**
011	Charges à caractère général		8 888 680,71	1 837 628,31	10 726 309,02
012	Charges de personnel et frais assimilés		22 700 000,00	617 000,00	23 317 000,00
014	Atténuations de produits		5 000,00	99 000,00	104 000,00
65	Autres charges de gestion courante		3 035 225,46	57 150,00	3 092 375,46
66	Charges financières		296 910,74	-89 456,18	207 454,56
67	Charges spécifiques		6 940,00	0,00	6 940,00
		réelles	**34 932 756,91**	**2 521 322,13**	**37 454 079,04**
			42 644 573,26	**10 722 063,37**	**53 366 636,63**

Au total, le Budget Supplémentaire en dépenses de fonctionnement s'établit à 10 722 063 € réparties en : 8 200 741 € de dépenses d'ordre et 2 521 322 € de dépenses réelles.

	BP 2022	BS 2022	BUDGET 2022
Dépenses d'ordre	7 711 816 €	8 200 741 €	15 912 557 €
Dépenses réelles	34 932 756 €	2 521 322 €	37 454 079 €
TOTAL	**42 644 573 €**	**10 722 063 €**	**53 366 636 €**

S'agissant des dépenses réelles de fonctionnement, au budget primitif, elles atteignaient un montant de 34,93M€.
Les modifications apportées par ce budget supplémentaire portent sur une augmentation globale de 2,5M€.

Les dépenses nouvelles de fonctionnement comprennent notamment :

Impact de l'inflation

576 k€ pour les fluides gaz et électricité

85 k€ pour les repas du SIRC

83,5 K€ pour le carburants et les locations de transports

8 k€ pour le papier

37 k€ pour les fournitures diverses

+ 790 000 €

Ressources humaines et juridique

Revalorisation du point d'indice

Hausse du SMIC en mai 2022

Reclassements indiciaires

Nomination concours

+ 668 000 €

Administration générale – Autres

Remboursement à MTPM de la recette eau potable du 1er quad 2018 : 346 k€
Informatique : 105 k€ - Sous-traitance travaux d'imprimerie (dans le cadre des tx de MCGP) : 25 k€

Complément subvention CCAS : 36 000 k€ - AMO Chauffage : 20 k€

+ 510 000 €

Pôle Technique

Réalisation de caveaux : 158 k€

Reprise de la compétence eau brute : 153 k€

Entretien stade : 20 k €

Location sanisettes (régul 2021 + 2022) : 73 k€

Actions développement durable : nouveau sentier sous-marin – Labélisation LPO : 13 k€

+ 475 000 €

Culture - Sports - Enfance Jeunesse - Education

Culture : 38,5 k€ pour les spectacles de Noel, diverses locations d'équipements et maintenance

Pass Point Citoyen Création de 20 places : 6 k€

Semaine à thèmes – Création de 32 places supplémentaires : 10 k€

Mis de la Beaussière : achat de petits équipements : 2,5 k€
Colo apprenantes : 2 k€
Achat de places à la patinoire pour les scolaires : 15 k€

+ 78 000 €

4. L'EPARGNE BRUTE ET SON IMPACT SUR L'INVESTISSEMENT

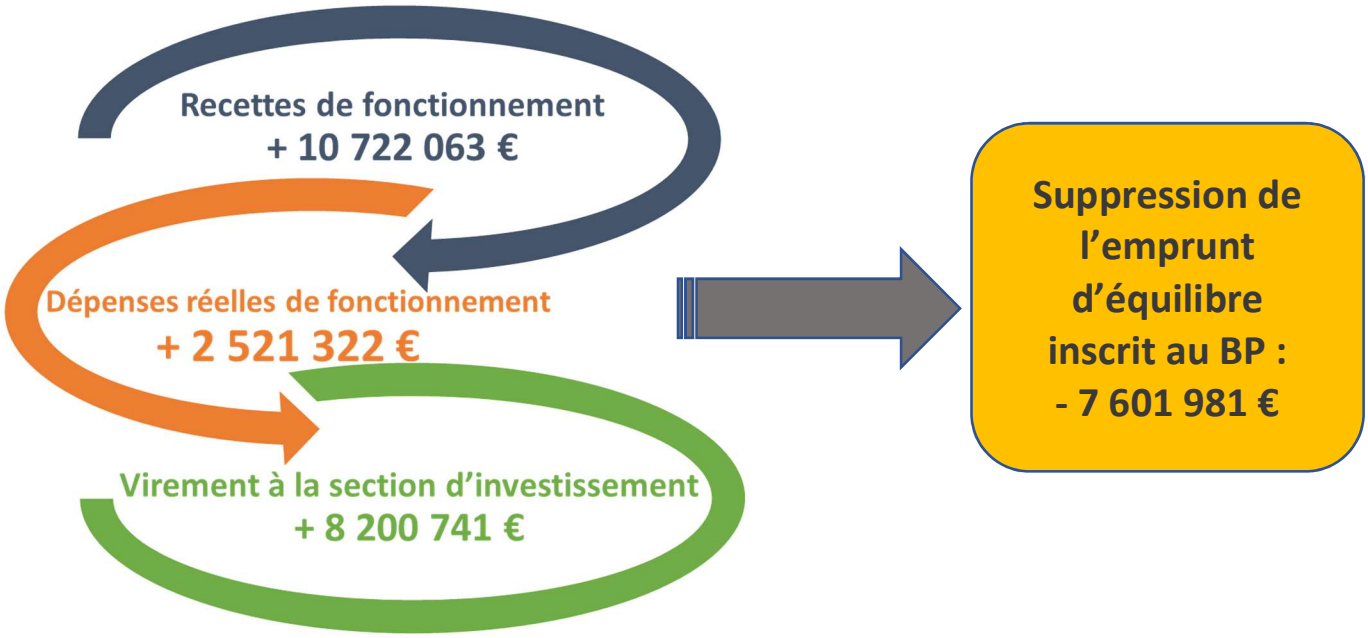

La contraction entre les recettes de fonctionnement (10 722 063 €) et les dépenses de fonctionnement (2 521 322 €) nous permet de dégager un virement à la section d'investissement d'un montant de 8 200 741 €, constituant les dépenses d'ordre de la section de fonctionnement.

Cette somme nous permet comme nous l'avions annoncé lors du vote du BP 2022 de couvrir complétement l'emprunt d'équilibre inscrit en recettes d'investissement.

5. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

5.1 Les nouvelles recettes d'investissement

Chap	Chapitre libellé	Sens	Budget voté	REPORTS	BS 2022	budget Total
021	Virement de la section de fonctionnement		5 160 687,14	0,00	8 200 741,24	13 361 428,38
040	Opérations d'ordre de transfert entre se		2 551 129,21	0,00	0,00	2 551 129,21
041	Opérations patrimoniales		713 603,18	0,00	41 550,00	755 153,18
		d'ordre	**8 425 419,53**	**0,00**	**8 242 291,24**	**16 667 710,77**
10	Dotations, fonds divers et réserves		450 000,00	640 000,00	965 137,41	2 055 137,41
13	Subventions d'investissement		894 637,55	4 750 424,81	240 000,00	5 885 062,36
16	Emprunts et dettes assimilées		7 601 981,46	0,00	-7 601 981,46	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations				15 000,00	15 000,00
27	Autres immobilisations financières				2 000 000,00	2 000 000,00
4582	Opérations sous mandat		128 520,00	0,00	124 920,00	253 440,00
		réelles	**9 075 139,01**	**5 390 424,81**	**-4 256 924,05**	**10 208 639,77**
			17 500 558,54	**5 390 424,81**	**3 985 367,19**	**26 876 350,54**

Au total, le BS en recettes d'investissement s'établit à 9 375 792 €.
Le total des recettes d'investissement passe ainsi de 17 500 558 € à 26 876 350 €.

Le virement de la section de fonctionnement atteint au total la somme de 13 361 428 € grâce au virement des 8 200 741 €

Les recettes réelles d'investissement sont, elles, abondées au total de 1 133 500 €

	BP 2022	BS 2022	BUDGET 2022
Recettes d'ordre	8 425 419€	8 242 291 €	16 667 711 €
Dont virement de la section de fonctionnement	*5 160 687 €*	*8 200 741 €*	*13 361 428 €*
Recettes réelles	9 075 139 €	1 133 500 €	10 208 639 €
TOTAL	**17 500 558 €**	**9 375 792 €**	**26 876 350 €**

DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES + 965 137 €

Excédents de fonctionnement capitalisé

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT + 240 000 €

Etat – Informatique : 90 000 €
Etat – Cinéma Le Rocher : 40 000 €
MTPM – Réhab G Moquet 1 : 110 000 €

SUPPRESSION DE L'EMPRUNT D'EQUILIBRE - 7 601 981 €

IMMOBILISATIONS FINANCIERES + 2 000 000 €

Régularisation comptable de l'avance de trésorerie n°3 versée à la SAGEP dans le cadre de la concession de la ZAC Ste Musse

Somme que l'on retrouve également en dépenses d'investissement

OPERATIONS SOUS MANDAT ET PARTICIPATIONS + 139 920 €

Cession de parts SAGEP au Castellet : 15 000 €

Convention de mandat Ville/MTPM pour la requalification du Cœur de Ville : 124 290 €

L'impact majeur du Budget Supplémentaire sur les recettes d'investissement est la suppression de l'emprunt d'équilibre inscrit au Budget Principal pour 7 601 981 €.

Les nouvelles recettes inscrites sont les suivantes :

> l'excédent de fonctionnement capitalisé à hauteur de 965 137 € pour couvrir le déficit d'investissement

> Des subventions à hauteur de 240 000 € :
90 000 € de l'Etat pour la mise en œuvre d'un parcours cybersécurité
40 000 € du Centre National du Cinéma pour la réhabilitation du Cinéma Le Rocher
110 000 € correspondant au Fonds de concours 2022 attribuée par la Métropole TPM pour divers travaux de Réhabilitation G Moquet 1 : 110 000 €

> Des immobilisations financières pour 2 000 000 € et relatives à la régularisation comptable de l'avance de trésorerie n°3 versée à la SAGEP dans le cadre de la concession de la ZAC Ste Musse
Somme que l'on retrouve également en dépenses d'investissement.

> Enfin 139 920 € pour les opérations sous mandat et participations, à savoir :
Cession de parts SAGEP au Castellet : 15 000 €
Convention de mandat Ville/MTPM pour la requalification du Cœur de Ville : 124 920 €

L'investissement est donc exclusivement financé par l'affectation du résultat, le prélèvement sur la section de fonctionnement, et les subventions notifiées.

5.2 Les nouvelles dépenses d'investissement

Chap	Chapitre libellé	Sens	Budget voté	REPORTS	BS 2022	budget Total
040	Opérations d'ordre de transfert entre se		105 937,42	0,00	0,00	105 937,42
041	Opérations patrimoniales		713 603,18	0,00	41 550,00	755 153,18
		d'ordre	**819 540,60**	**0,00**	**41 550,00**	**861 090,60**
001	Solde d'exécution de la section inv reporté				3 001 221,34	3 001 221,34
16	Emprunts et dettes assimilées		365 052,94		0,00	365 052,94
20	Immobilisations incorporelles		603 600,00	306 874,02	303 402,93	1 213 876,95
204	Subventions d'équipement versées		1 559 459,00	5 000,00	0,00	1 564 459,00
21	Immobilisations corporelles		11 030 050,00	3 040 966,86	1 216 105,13	15 287 121,99
23	Immobilisations en cours		2 992 836,00		-665 748,28	2 327 087,72
26	Participations et créances rattachées à		1 500,00	1 500,00	0,00	3 000,00
27	Autres immobilisations financières				2 000 000,00	2 000 000,00
4581	Opérations sous mandat		128 520,00		124 920,00	253 440,00
		réelles	**16 681 017,94**	**3 354 340,88**	**5 979 901,12**	**26 015 259,94**
	TOTAL GENERAL		17 500 558,54	3 354 340,88	6 021 451,12	26 876 350,54

Au total, le Budget Supplémentaire en dépenses d'investissement s'établit à 9 375 792 M € réparties en : 41 550 € de dépenses d'ordre et 9 334 242 € de dépenses réelles.

	BP 2022	BS 2022	BUDGET 2022
Dépenses d'ordre	819 540 €	41 550 €	861 090 €
Dépenses réelles	16 681 018 €	9 334 242 €	26 015 260 €
TOTAL	**17 500 558 €**	**9 375 792 €**	**26 876 350 €**

Au budget primitif, les dépenses réelles d'investissement atteignaient un montant de plus de 16,68 M€. Les modifications apportées par ce budget supplémentaire portent sur une augmentation globale de 9,37M€ y compris les reports.

Ces modifications sont réparties comme suit :
* 3 354 341 € de reports
* 3 001 221 € de solde d'exécution reporté
* 3 644 428 € de dépenses nouvelles
* - 665 748 € de solde de crédits rendus

MODIFICATIONS DES PROGRAMMES PLURIANNUELS

Des modifications ont été opérées sur les opérations pluriannuelles majeures du mandat au regard des ajustements intervenus sur leurs calendriers d'exécutions :

Des réductions des crédits 2022 et donc un nouveau lissage des paiements pour :
> La construction du pôle culturel et la réhabilitation de la Maison Communale Gérard Philipe : - 1 344 554 €
> La mise en sécurité de la falaise de Massacan en rapport avec le démarrage de la phase 2 : - 658 000 €
> Le confortement du Rocher au regard des contraintes ABF : - 1 764 140 €
> Un abondement de crédits pour la rénovation de l'éclairage des équipements sportifs avec un passage en leds : + 180 000 €

Confortement du Rocher - 1 764 140 €
Calendrier d'exécution réajusté au regard des contraintes ABF

Pôle culturel / MCGP - 1 344 554 €
Ajustement du calendrier d'exécution

RENOVATION ECLAIRAGE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS + 180 000 €

Falaise Massacan
- 658 000 €
Réajustement p/ Phase 2

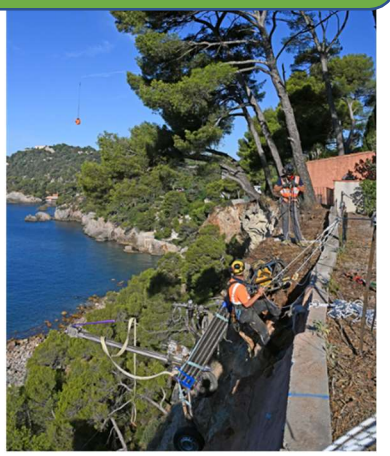

Des crédits complémentaires sont également prévus :

> + 591 537 € Dans le cadre de la régularisation règlementaire du paiement de la TVA de l'opération Marie Curie 2 induite par la technique de la LASM « Livraison à Soi Même » qui est imposé pour ce type d'établissement
> + 208 200 € Pour le lancement d'études complémentaires dans le cadre du projet de requalification du centre-ville

Un nouveau lissage des crédits est acté pour les travaux d'extension du cimetière à hauteur de 653 840 €

Et un PPI est créé pour les travaux de réhabilitation de la chapelle st Charles de Borromée : + 50 000 € pour des études

Construction Marie Curie 2 + 591 537 €
Régularisation paiement TVA

Réhabilitation Chapelle
Ste Charles de Boromée
Etudes + 50 000 €

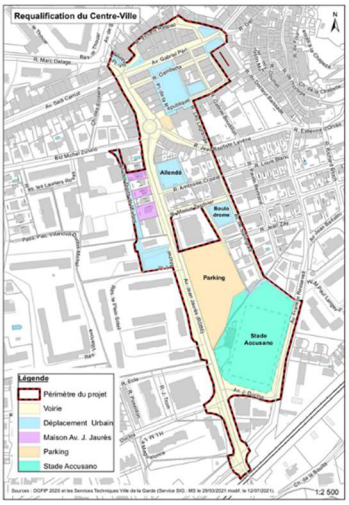

Requalification Cœur de Ville
Etudes + 208 200 €

Extension du cimetière + 653 840 €
Ajustement du calendrier d'exécution

MODIFICATIONS DES PROGRAMMES ANNUELS

PROGRAMMES ANNUELS	BP 2022	BS 2022	BUDGET 2022
PA 1 - PATRIMOINE BATI	1 641 950 €	1 126 679 €	2 768 629 €
PA 3 - MATERIEL DE TRANSPORT	25 500 €	55 714 €	81 214 €
PA 4 ADM - MOBILIER ADM GENERAL	100 000 €	200 130 €	300 130 €
PA 4 EHPAD - INV EHPAD	50 000 €	139 760 €	189 760 €
PA 4 PE - INV PETITE ENFANCE	25 000 €	5 000 €	30 000 €
PA 4 PP - INV POLITIQUES PUBLIQUES	80 000 €	100 000 €	180 000 €
PA 4 ST - MOBILIER/MATERIEL SERVICES TECHNIQUES	225 200 €	35 000 €	260 200 €
PA 8 EAU BRUTE	0 €	161 000 €	161 000 €
PA 17 - FRAIS D'URBANISME	337 000 €	1 100 000 €	1 437 000 €

Les programmes annuels les plus impactés sont :

Le PA 1 relatif au patrimoine bâti + 1 126 679,49 €

Le PA4 EHPAD relatif à l'investissement sur cette structure + 139 760 €

La création d'un PA 8 relatif aux travaux sur la compétence eau non potable + 161 000 €

Le PA 17 avec l'acquisition par la commune des parcelles sises chemin de la planquette SECTION AN N° 905 ET 907 propriétés de l'Etat, pour une superficie de 4 949 M² + 1 100 000 €

Concernant ces programmes annuels, le budget supplémentaire permet donc d'acter des opérations nouvelles non prévues initialement au Budget Primitif :

Concernant la thématique Patrimoine / Environnement, il s'agit par exemple :

- De la réfection globale de la toiture du château de Passy pour 100 000€
- De la création de 2 nouvelles sanisettes ste Marguerite + G Moquet 2 pour 160 000 €
- De la mise en circuit fermé bassins hôtel de ville pour 34 000€
- Des travaux dans le cadre de la compétence eau non potable pour 195 000 €

Concernant la thématique ENFANCE – SOLIDARITE il s'agit par exemple :

- L'installation d'un nouveau Système d'appel malade à l'EHPAD pour 139 000 €
- La motorisation et le remplacement du portail de l'école Delplace pour 25 000 €
- La pose d'un Brise soleil orientable à l'école primaire Tardivier pour 50 000 €

Mais également de divers travaux dans nos installations sportives

- Auvents issue secours Ouest GM2 pour 10 000 €
- Chaudière tribune Audevard GM2 pour 12 000 €
- Déplacement porte issue secours Tir à l'arc pour 32 000 €
- Portes entrées principales gymnase B, Chabot pour 22 000 €

LES AUTRES DEPENSES

On retrouve enfin au chapitre 27 « Autres immobilisations Financières », les 2 000 000 € relatives à la régularisation comptable de l'avance de trésorerie n°3 versée à la SAGEP dans le cadre de la concession de la ZAC Ste Musse.

6. LES REPORTS DE CRÉDITS

La reprise des crédits 2021 reportés en 2022 a été adoptée lors du vote du Compte Administratif 2021 qui rend compte de l'exécution budgétaire de l'exercice.

Le Budget Supplémentaire reprend ces crédits pour les intégrer à l'exercice budgétaire en cours.

Pour mémoire, ces reports se décomposent comme suit :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	**0 €**	**0 €**
INVESTISSEMENT	**3 354 340,88 €**	**5 390 424,81 €**

Les dépenses reportées sur 2022 en section d'investissement correspondent à des projets lancés en phase opérationnelle, ayant fait l'objet d'un engagement, mais qui n'ont pu faire l'objet d'un mandatement en 2021.
Les reports d'investissement les plus significatifs sont les suivants :

Opération	Opération libellé	Montants TTC
PA 1 PATRIMOINE BATI	ETUDES DIVERSES	19 902,00
	RENOVATION REZ DE CHAUSSEE HDV	85 408,29
	REHABILITATION ECOLE LANGEVIN	434 642,58
	DIVERS TRAVAUX DANS LES ECOLES	201 045,19
	REHABILITATION CINEMA LE ROCHER	352 773,07
	TRAVAUX DIVERS BATIMENTS	589 654,47
	ACQUISITION SANISETTE PARKING ET ESPLANADE	102 008,32
	AUTRES	13 924,20
	TOTAL	1 799 358,12
PA 5	MATERIEL & LOGICIELS INFORMATIQUE	118 206,52
PPI - 18	FACADES DES ECOLES (DELPLACE)	160 028,00
PPI - 48	REHABILITATION GYMNASE TROIN + TOITURE	215 513,16
PPI - 62	RELAMPING STADES GM1 ET 2, GYMNASE CHABOT	123 404,40
PPI - 63	VIDEO PROTECTION	12 679,74
PPI - 67	CONFORTEMENT DU ROCHER	186 439,94
PPI - 68	EXTENSION SALLE DE BOXE G.MOQUET	442 809,34

Les recettes reportées sur 2022 en section d'investissement correspondent essentiellement à des reports de subventions d'équipement (4,75M€), à des reports de FCTVA (640 000 €).

CONCLUSION

	BP 2022	BS 2022	BUDGET 2022
FONCTIONNEMENT	42 644 573 €	10 722 064 €	53 366 637 €
INVESTISSEMENT	17 500 559 €	9 375 792 €	26 876 350 €
TOTAL	60 145 132 €	20 097 855 €	80 242 987 €

Ce Budget Supplémentaire 2022 s'inscrit dans une démarche volontaire et dans un cercle de gestion rigoureuse de la section de fonctionnement qui nous permet de dégager des marges de manœuvre en faveur de notre PPI.

Avec ce budget supplémentaire, notre action est confortée et les grands équilibres sont maintenus : il nous permet de réajuster les crédits mobilisés sur nos programmes pluriannuels au regard de leur réalité d'exécution, mais également d'intégrer des dépenses d'équipement supplémentaires tout en maintenant notre autofinancement et en évitant le recours à l'emprunt.

20M€ de crédits ouverts au budget supplémentaire 2022

Suppression de l'emprunt d'équilibre de 7,6 M€

2,5M€ de dépenses nouvelles de fonctionnement

Des dépenses d'investissement réajustées